

## **Déclaration d'ORANGE relative à la loi Anglaise sur l'esclavage moderne**

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40,9 milliards d'euros en 2016 et 155 000 salariés au 31 décembre 2016, dont 96 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 263 millions de clients dans le monde au 31 décembre 2016, dont 202 millions de clients mobile et 18 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. L'entreprise compte plusieurs milliers de fournisseurs et sous-traitants de par le monde, principalement en Europe, Asie et Afrique.

Orange prend des mesures pour combattre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, notamment au travers de ses actions en matière Ethique, RH, Achats et Droits Humains.

Orange a été l'une des premières entreprises à signer le Pacte mondial des Nations Unies en 2000, affirmant ainsi son engagement à respecter et promouvoir les droits humains fondamentaux dans ses activités et dans sa sphère d'influence. Le respect des principes fondamentaux énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Organisation internationale du travail figure explicitement dans la Charte de déontologie du Groupe. Ce document expose les principes d'action du Groupe à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'ensemble des autres parties prenantes dans les pays où le Groupe est présent<sup>i</sup>.

En 2006, Orange a renforcé son engagement en signant avec l'Alliance syndicale mondiale UNI un accord mondial. Par cet accord, Orange réaffirme sa volonté de respecter les droits humains fondamentaux, tant en interne que dans ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants. En matière de droits humains, les actions d'Orange portent plus spécifiquement sur les trois domaines suivants :

- La relation avec ses collaborateurs.
- La relation avec ses fournisseurs et sous-traitants.
- La liberté d'expression, et la protection de la vie privée

### **Sensibilisation des salariés**

Cette politique volontariste en matière des droits humains va de pair avec la sensibilisation des salariés d'Orange. Un e-learning thématique est disponible en ligne sur l'intranet de l'entreprise. Des formations plus spécifiques (présentielles) avec des focus sur la lutte contre le travail forcé et la protection des individus sont spécialement dispensées aux collaborateurs directement concernés par ces problématiques (ex : RSE, éthique, conformité, personnel des achats et de la chaîne logistique, ...).

### **Etudes d'impacts**

Nous procédons à une évaluation des risques en matière de droits humains dans les pays où nous opérons. Réalisées par un expert indépendant, ces études d'impacts nous permettent d'établir de manière très détaillée nos priorités et de déterminer également nos points vulnérables dans les pays d'activité. Afin de renforcer la prise en compte des risques dans nos activités et chez nos fournisseurs, nous avons introduit des indicateurs spécifiques pour Orange, relatifs au nombre de clients, aux effectifs employés et au périmètre géographique du Groupe.

### **Les principes d'achats responsables d'Orange**

Orange met en œuvre depuis plusieurs années une politique d'achats responsables visant à inscrire les principes de responsabilité sociale dans ses relations avec les fournisseurs en renforçant la maîtrise des risques, y compris les risques pour les droits humains<sup>ii</sup>.

Cette politique s'articule selon deux axes :

- agir comme donneur d'ordre responsable, en déclinant les principes RSE dans la gouvernance et les processus internes des achats et de la logistique et en contribuant par nos achats au développement territorial et à l'emploi local ;
- engager nos fournisseurs et sous-traitants à atteindre leurs standards RSE et à les décliner eux-mêmes dans leur propre filière d'achats.

Les engagements éthiques, sociaux et environnementaux attendus par le Groupe sont décrits dans le Code de Conduite Fournisseur<sup>iii</sup>. Orange exige de la part de ses partenaires, fournisseurs et de leurs propres sous-traitants de respecter toutes les règles nationales, européennes et internationales en lien avec les standards de comportements éthiques et responsables. Cela inclut, sans limitation, les standards traitant des droits humains, de la protection de l'environnement, du développement durable, de la corruption et de la protection de l'enfance. Le Groupe promeut ces standards auprès d'une majorité de ses fournisseurs lors de ses achats. Orange les sélectionne à travers un processus structuré en sept étapes. Ce processus inclut une évaluation des fournisseurs au moment de leur référencement, mais aussi tout au long de la durée de vie du contrat.

Les contrats d'achat Groupe et une part croissante des contrats locaux intègrent une clause spécifique précisant les exigences d'Orange dans les différents domaines couverts par la RSE. Par ailleurs, un processus d'évaluation des fournisseurs est réalisé sur une base documentaire, soit via un questionnaire établi par Orange, soit via une société spécialisée dans les achats responsables (EcoVadis).

#### **La JAC (Joint Audit Cooperation)**

Afin de renforcer le processus d'évaluation, Orange a été à l'initiative, en décembre 2009, de la mise en place d'un accord de coopération d'opérateurs des Télécommunications (Joint Audit Cooperation – JAC) avec Deutsche Telekom et Telecom Italia. L'association a pour objectifs de vérifier, d'évaluer et de développer la mise en œuvre de la RSE dans les centres de production des plus importants fournisseurs multinationaux du domaine des TIC. La JAC regroupe 13 opérateurs de télécommunications : AT&T, Belgacom, Deutsche Telekom, KPN, Orange, Rogers, Swisscom, Telecom Italia, Telefonica, Telenor, Teliasonera, Verizon et Vodafone.

Les principes directeurs élaborés par la JAC ont pour objectif de faciliter l'appropriation par les fournisseurs des attentes RSE communes et de fournir un support dans leur mise en œuvre tout au long du processus d'audit et de suivi. Les audits, menés selon une méthodologie commune, permettent d'évaluer l'état de conformité des fournisseurs par rapport aux standards sociaux et environnementaux (SA8000, ISO 14001, ...) et d'établir des plans d'action correctifs, quand cela est nécessaire.

Fin décembre 2016, 278 audits ont été réalisés auprès de fournisseurs en Asie, Afrique, Europe de l'Est, Amérique du Sud et Amérique du Nord.

<sup>i</sup> La Charte de déontologie du Groupe est disponible en ligne : <http://www.orange.com/fr/A-propos/Gouvernance/documentation>

<sup>ii</sup> La politique d'achats responsables est disponible en ligne : <http://www.orange.com/fr/responsabilité/confiance/achats-responsables>

<sup>iii</sup> Le Code de Conduite Fournisseur est disponible en ligne :

[https://www.orange.com/fr/content/download/3191/28145/version/10/file/code\\_conduite\\_fournisseur\\_2013\\_Orange.pdf](https://www.orange.com/fr/content/download/3191/28145/version/10/file/code_conduite_fournisseur_2013_Orange.pdf)



**Stéphane Richard**

Président-directeur général d'Orange